

COMMUNIQUÉ

RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Nous vous rappelons les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure cidessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci de façon régulière afin de ne pas vous exposer aux conséquences d'un éventuel manquement.

Cette disposition concerne uniquement l'ensemble des licenciés dont la catégorie de valeur est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis :

- **➢ OPEN 1-2-3**
- > ACCESS

Les résultats obtenus dans les cinq premiers sur les épreuves disputées hors comité d'Île de France, pour l'ensemble des licenciés des catégories citées ci-dessus, doivent être transmis par les coureurs ou leurs dirigeants dans les 24 heures suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 €par omission. (Décisions du Comité Directeur du 17/09/2009)

La communication est à effectuer sur le formulaire en ligne disponible sur la page d'accueil du site régional.

Désignations des Arbitres

Montées de catégorie

PENALITES

Mise à jour le : Jeu. 18 Nov. 2022

Déclaration des résultats hors IDF

Remplissez vos Détails d'Organisations

COEUR et SPORT

10 règles à savoir

Marc ANSERMIN

Président de la commission corps arbitral,

homologations et sécurité

Comité d'Ile de France de cyclisme

FFC Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX